

26 19

Lettre 1017 A /39

Urgent

Bordereau d'envoi
de prescriptions de Service.

Adressé par Monsieur Brus Inspecteur Divisionnaire

à Monsieur le Chef de Bureau du (1) arrond^c

Porte 8

2^e étage

N° de N° 10359.

10.000 ex. in-4° carré bulle 56 gr. - 121 A - Imp. GENET (63276-2-38)

Nature des prescriptions	Números	Nombre	Collections auxquelles sont destinées ces prescriptions	Observations
<p>Lettre N° du 6-4-1939</p> <p>Bénéfice des frs à 90% pour les fils majeurs célibataires d'agents ou d'anciens agents placés dans la réserve de l'armée active en position de disponibilité.</p>	1017A/39	<p>1-670</p> <p>2-670</p> <p>3-670</p> <p>4-525</p> <p>5-425</p> <p>6-470</p> <p>7-525</p> <p>8-440</p> <p>9-430</p> <p>10-195</p>	<p>Collections complètes</p> <p>E S I</p> <p>S S I</p> <p>DL</p> <p>et affichage</p>	<p>Paris le 12-4-1939</p> <p>l'Inspecteur Divisionnaire</p>

(2) Reçu et distribué les prescriptions susvisées.
Distribution effectuée sur l'Arrondissement.

A _____ le _____
Se (1) _____

(1) Grade ou emploi.

(2) Biffer, suivant le cas, l'une ou l'autre des deux mentions.

Nombre d'exemplaires
reçus: 5 200

Distribution faite
le 12.4.1939

DISTRIBUTION

Lettre 1017A/39
du 6-4-1939

" Arrondissement :	Nombre d'exemplaires :	Services :	Nombre d'exemplaires :		Lettre régionale :	
			sans D.L.	avec D.L.	B	C ou DR
1er	670	S.T.	60	110	10	20
2ème	670	Service Entretien	5) 10)	5) 10)	I	2
3ème	470	Architecturo	5	5	I	2
4ème	525	Comptabilité	10	30	5	10
5ème	625	Terrains	4	4	I	2
6ème	670	Personnel	10	30	10	10
7ème	525	Approvisionnement	45	65	10	10
8ème	640	Service Général	2	2	I	2
9ème	630	M. GUASSON	2	2	I	I
10ème	195	M. St AMAND	3	3	I	I
		M. BRUS	15	15		
			161	271	41	60
" CONTROLE			166	276		
" Exploitation						
" Traction						

+ 20
M. Bedin

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88, RUE SAINT-LAZARE - PARIS IX - TEL. TRINITÉ 73-00

DIRECTION GÉNÉRALE

N° 1017 A/39

Paris, le 6 avril 1939.

AFF.
DEL.
COL.

M. le Secrétaire Général,
MM. les Directeurs des Services Centraux,
MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions,
MM. les Secrétaires Généraux des Compagnies,

Les fils majeurs célibataires d'agents ou d'anciens agents, placés dans la réserve de l'armée active en position de disponibilité, et rappelés sous les drapeaux pour une durée indéterminée pourront bénéficier de bons de 90 % de réduction entre leur garnison et le domicile de leurs parents.

Le nombre des bons accordés sera de deux par trimestre pour les enfants d'agents ou de femmes agents en activité de service et de un par trimestre pour les enfants d'agents ou de femmes agents en retraite.

Le Directeur du Service Central du Personnel,

R. BARTH.